



Elections aux chambres régionales d'Agriculture

La PPR confirme sa position majoritaire !



Élections Chambre
d'agriculture 2025

Après les élections aux chambres départementales d'Agriculture où la PPR a remporté la majorité des suffrages pour le collège n°2 des propriétaires et usufruitiers, se sont tenus les élections aux chambres régionales.

La PPR reste également majoritaire avec 7 régions remportées : la Normandie, la Bretagne, les Hauts-de-France, la Nouvelle Aquitaine, le Centre-Val de Loire, l'Auvergne-Rhône-Alpes et les Pays de la Loire. La FNSEA remporte quant à elle 4 régions (notamment dans le Sud du fait de l'absence de syndicat PPR) : l'Occitanie, la Provence-Alpes-Côte d'azur, le Grand-Est et la Bourgogne-Franche-Comté. La Corse fait elle figure d'exception en ayant été remportée par la Confédération Paysanne.

Merci à tous les élus départementaux qui se sont mobilisés et déplacés (parfois plusieurs centaines de kilomètres pour simplement déposer un bulletin !) et qui ont contribué à ces bons résultats !

Les élections chambres d'agriculture 2025

Scrutin régional





Suite à ces résultats confirmant notre position majoritaire, la Fédération a interpellé le ministère de l'Agriculture pour faire rectifier l'erreur de l'instruction technique DGE/SDPE/2023-706 du 14 novembre 2023 dans laquelle il est marqué que la FNSEA est l'organisation nationale des bailleurs de biens ruraux la plus représentative. Le ministère a accusé réception de la demande, nous ne manquerons pas de vous informer de toute évolution sur ce sujet.

Proposition de loi sur la SAFER

Opposition déterminée de la Fédération

Le 21 janvier 2025, une proposition de loi visant à « lutter contre la disparition des terres agricoles et à renforcer la régulation des prix du foncier agricole » a été déposée à l'Assemblée nationale. Cette proposition vise à élargir le droit de préemption de la SAFER dans le cadre des préemptions partielles en lui accordant la faculté de demander la distinction du bâti et des terres agricoles en cas de vente d'un ensemble de biens. Après l'adoption de plusieurs amendements et une adoption en première lecture à l'Assemblée nationale, le texte doit désormais être examiné au Sénat. La proposition de loi amendée offre à la SAFER la possibilité d'une révision du prix en cas d'exigence par le vendeur que la SAFER préempte le tout.

Evidemment, la Fédération s'oppose résolument à ce texte et des amendements seront déposés en temps voulu. Vous trouverez en pièce jointe de ce PPR info, une note de position à transmettre à vos adhérents et à diffuser au plus grand nombre.

Étapes de lecture



Dépôt à l'Assemblée nationale
Mardi 21 janvier 2025



Première lecture à
l'Assemblée nationale
Mardi 21 janvier 2025
Texte adopté ✓



Première lecture au Sénat
Mercredi 12 mars 2025



Revue

Le numéro 493 est paru !

La revue n°493 de mars-avril est parue. Vous trouverez en pièces jointes l'édito, le sommaire et la une de la revue pour diffusion.

Pour rappel : si vous avez des sujets qui pourraient faire l'objet d'un article ou d'une tribune dans la revue, n'hésitez pas à nous en faire part !



CALENDRIER

Webinaire « Le rendez-vous du propriétaire » Comment cartographier sa propriété ?	3 avril 2025 9h30
Assemblée Générale à Paris	6 mai 2025
Webinaire « Le rendez-vous du propriétaire »	mi-mai 2025
Parution de la revue 494	début juin 2025